

Arrêté N°2024-07

ADMISSION EN QUATRIEME ANNEE 2024

Arrêté relatif au nombre de places ouvertes par spécialité à la procédure d'admission directe en quatrième année du Diplôme « Grade Master - Coursus général » de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye pour la session 2024

La directrice de l'Institut d'Études Politiques de Saint-Germain-en-Laye,

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'attribution du grade de master aux titulaires du diplôme de fin d'études de Saint-Germain-en-Laye ;

Vu les statuts de CY Cergy Paris Université ;

Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;

Vu le règlement de la procédure d'admission en quatrième année ou Année Préparatoire Intégrée ;

ARRETE

Article 1 : Le nombre de places ouvertes par spécialité à la procédure d'admission directe en quatrième année (session 2024) est de :

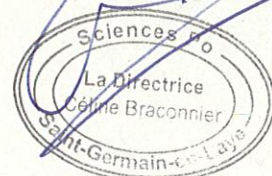
Spécialité	Nombre de places
Europe et International	15
Droit et Action publique	10
Culture et communication	10
Management, économie, finances	5

Article 2 : Le jury peut, dans la limite de 15%, modifier la répartition des places ouvertes entre les spécialités.

Article 3 : La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Saint-Germain-en-Laye le 21 mai 2024

Céline BRACONNIER
Directrice



Date d'affichage et publication : mai 2024